



INTERCO  
JUSTICE

Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco\_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

14 septembre 2023

## Communication CFDT Réforme des greffes : 2<sup>ème</sup> réunion de négociations

### N°1 Opposition totale de la fonction publique au A pour tous les greffiers

Le DSJ et le secrétariat général nous l'ont à nouveau confirmé hier.

**La CFDT revendique et continuera de revendiquer le A pour tous les greffiers durant ces négociations.**

Cependant, en l'absence de volonté politique et d'unanimité syndicale sur le sujet, **cette piste est fermée à la négociation par la fonction publique et la DSJ.**

Durant des négociations, il y a deux options quand on n'obtient pas dès le début ce que l'on revendique : quitter la table des négociations et laisser l'administration décider librement, ou négocier point par point pour accéder à nos revendications.

La CFDT souhaite aller au bout de ces discussions plutôt que de faire perdre toutes chances d'obtenir quoique ce soit aux collègues mobilisés.

### N° 2-a La revalorisation de la grille en B : l'indiciaire

Cette question est enfermée dans des contraintes de temps car, à défaut d'accord en octobre, le budget 2023 serait perdu.

L'un des objets de cette 2<sup>ème</sup> réunion était **la répartition de ces points d'indice.**

Portant une vraie négociation, les organisations syndicales **ont obtenu une amélioration significative des propositions.**

Cet indiciaire est la part de réforme distribuée sur la paie de fin d'année.

Pour qu'une grille soit bonne, il faut :

- Un bon indiciaire,
- Une courte durée dans les échelons, c'est le déroulé de carrière.

## **N°2-b La revalorisation de la grille en B : la durée des échelons**

S'agissant du déroulé de carrière, dans l'hypothèse où des grilles en B persisteraient, **la CFDT** a indiqué que la durée des échelons doit être raccourcie pour permettre une **progression rapide**.

Pour **la CFDT**, si la fonction publique refuse le A pour tous, la carrière en B des greffiers doit, **par la négociation, s'approcher autant que possible d'un « petit A »**.

**Pour la CFDT tous les greffiers méritent de passer en A**, ainsi la nouvelle durée d'échelons doit conduire les greffiers à leur indice sommital dans un temps comparable à un « petit A ».

**La CFDT** a évoqué un passage de 30 ans à 25 ans pour la grille de base et de 24 ans à 20 ans pour le greffier principal.

L'échelonnement nécessite un décret en Conseil d'Etat après un avis du CSA ministériel.

## **N°3 Un corps de débouché en A sans scission du corps.**

La DSJ nous présente un corps de A type (attachés) et non un corps de « petit A » comme les éducateurs et les CPIP.

**La CFDT refuse que ce corps de débouché conduise à une scission du corps et usera pour cela de toutes les possibilités.**

**L'accès au A type doit en effet être une réalité dans le cadre d'un déroulé de carrière.**

Pour que ce soit possible et au bénéfice des agents, cette possibilité doit être ouverte très tôt dans la carrière.

**Dans l'hypothèse du refus d'un A pour tous, la CFDT ne se satisfera pas d'un mirage et exigera :**

- ⇒ une volumétrie importante de postes en A type,
- ⇒ des conditions d'accès permettant un déroulé de carrière réel en A pour les agents.
- ⇒ une voie d'accès pour les greffiers principaux, ceux-ci ayant déjà obtenu un examen professionnel complexe
- ⇒ une accession au A sur tout le territoire, quelle que soit la taille de la juridiction

#### **N°4 Un corps de débouché en A : pour quelles missions ?**

Dans le projet de la DSJ il semble évident que les greffiers qui voudront exercer les fonctions d'attaché de justice seront issus de ce A-type. Ces fonctions n'étant pas un corps, un agent titulaire doit avoir une « assise » statutaire en A. **Pour la CFDT, réduire le greffier en A-type aux seuls attachés de justice sera clairement inacceptable.**

Pour **la CFDT**, le préalable à toutes discussions **est la reconnaissance des missions déjà exercées par les greffiers**. Il est donc nécessaire de clarifier les missions relevant des différentes catégories.

Actuellement les greffiers exercent déjà bon nombre d'attributions dans l'ombre, à l'exception de la signature. **Il s'agit donc de les reconnaître en les valorisant, sans en ajouter de nouvelles.**

#### **N°5 Une négociation pour tous les agents des services judiciaires**

**La CFDT** a remis le 13 septembre en main propre à **la secrétaire générale** un courrier demandant que **les corps communs de la filière administrative** soient également reconnus et valorisés dans le cadre de nos négociations.

**La CFDT** a transmis un courrier réaffirmant cette demande **au directeur des services judiciaires**.

**La CFDT** exige qu'ils portent ensemble cette demande de reconnaissance en interministériel.

**La CFDT** a également rappelé au DSJ sa revendication de **reconnaître le corps des DSGJ comme un corps de direction**.

Dans l'attente de l'ouverture de cette discussion, **la CFDT** demande une **reconnaissance indiciaire immédiate** pour le corps des DSGJ. L'enveloppe dédiée doit être proportionnellement cohérente avec celle des greffiers.

La cohérence entre tous les corps dans nos juridictions est primordiale, **la CFDT refuse l'opposition entre les corps** car au quotidien nous travaillons tous ensemble.

**La DSJ** doit proposer une valorisation et une reconnaissance pour tous les corps qui la composent.

**La CFDT** porte une réforme cohérente pour un fonctionnement sain de nos services.

**CFDT, s'engager pour chacun, agir pour tous !**